

Je serai donc tenu de satisfaire à toutes les obligations du locataire, en cas de défaillance de sa part, à l'égard du bailleur et éventuellement des bailleurs successifs, et ce sans pouvoir exiger la poursuite préalable du locataire. J'ai parfaitement connaissance de la nature et de l'étendue de l'obligation que je contracte. J'ai notamment conscience que mon engagement porte sur une durée pouvant aller jusqu'à 9 ans. Je m'engage à acquitter sur mes revenus et sur mes biens personnels, les loyers dus qui s'élèvent à ce jour à 550€ (cinq cent cinquante euros et zéro centime) par mois, révisés en fonction de la variation annuelle de l'indice ILC publié par l'INSEE, les charges provisionnelles ou forfaitaires d'un montant de 35€ (trente-cinq euros et zéro centime) par mois, les indemnités d'occupation, les dégradations et réparations locatives, les frais de procédures, les indemnités, les pénalités et les dommages-intérêts, dans la limite d'un montant de 100000€ (cent mille euros et zéro centime).

Je reconnais être informé de la situation financière du locataire.

Enfin je reconnais également avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 du titre Ier de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 ainsi rédigé : « Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location

conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

Etant ici précisé que ladite caution prendra fin à la fin de jouissance du bail ci-annexé.

Fait
à

Le

La Caution

Signature précédée de la
mention manuscrite
« Lu et approuvé, bon pour
caution solidaire »

Le Bailleur

Signature précédée de
mention manuscrite